



Albi, le 22 mai 2019

Communiqué de presse Élections européennes : informations pratiques

Les élections des représentants au Parlement européen se dérouleront le dimanche 26 mai 2019. Dans le Tarn, les bureaux de vote ouvriront de 9h à 18h.

Les électeurs peuvent vérifier leur inscription et trouver l'adresse de leur bureau de vote sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34852/0>

L'impression des bulletins et des professions de foi, ainsi que leur envoi à la commission de propagande, sont à la charge des candidats.

La préfecture du Tarn informe les électeurs que les candidats aux élections européennes du 26 mai prochain n'ont pas tous fait parvenir leurs bulletins de vote.

Sur les 34 listes candidates, seules 19 listes ont livré leurs bulletins dans les mairies. Pour 5 d'entre elles, le nombre de bulletins fournis est inférieur au nombre d'électeurs (**informations complémentaires sur le site de la préfecture : www.tarn.gouv.fr**).

Pour les électeurs qui souhaitent télécharger directement leur bulletin sur les sites des candidats, il devra être imprimé au format A4 (210 mm x 297 mm) afin d'être conforme au modèle déposé et aux prescriptions de l'article R30 du code électoral, relatives au format et au grammage d'un bulletin de vote.

L'ensemble des professions de foi est disponible sur le site du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante : <https://elections.interieur.gouv.fr/europeennes-2019>